DLP 04-10-99030866



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 25 du 29/09/99 - 4 pages

Grandes Cultures

Colza

Stades : cotylédons à 8-10 feuilles. Très grand échelonnement des stades selon les parcelles voire à l'intérieur des parcelles : les levées sont encore en cours dans les parcelles semées en août ; pour les parcelles les plus précoces, les premières élongations sont observées.

Ravageurs

Excepté sur quelques postes, le vol de **grosse altise** et de **charançon du bourgeon terminal** n'a pas encore commencé (voir tableau ci-contre).

Les larves de **tenthrède** sont très actives dans certaines parcelles où l'on peut dénombrer jusqu'à 70 larves pour 100 plantes. Les populations observées depuis mi septembre concernaient plutôt les semis précoces, qui atteignent maintenant un développement foliaire qui permet de supporter plus facilement les attaques. Mais une pression larvaire et des premiers dégâts peuvent être maintenant observés dans des parcelles plus tardives actuellement au stade 2-3 feuilles, donc plus sensibles à la défoliation.

Des larves de **teignes** sont parfois observées. A la différence des larves de tenthrède qui sont vert sombre (jeune larve) à noires, les larves de teigne sont d'un vert franc ; elles confectionnent des cocons posés à la face inférieure des feuilles ; leur consommation est moins importante que celle des tenthrèdes.

Les **pucerons cendrés** (souvent en petites colonies) et les **pucerons verts** (généralement sous forme d'ailés isolés) sont parfois observés dans les parcelles. Le niveau est généralement faible. Quelques parcelles peuvent cependant présenter un niveau proche de 20 % de pieds porteurs (Nord Saône-et-Loire).

Rappelons que deux types de risques sont liés à l'action des pucerons :

. Une action directe sur les stades jeunes qui peut exceptionnellement perturber la croissance. Le puceron cendré, avec la pigmentation et les déformations provoquées par les colonies, est le plus impliqué.

Captures grosse altise au 28/09/99

		Captures hebdomadaires	Cumul
21	Binges	0	1
	Brazey en plaine	0	0
	Chaux	0	0
	Comblanchien	0	0
	Epernay s/Gevrey	0	0
	Franxault	0	0
	Lux	0	0
	Quemigny s/Seine	0	0
	Quincey	0	0
	Saulx le Duc	1	1
	Jallanges	0	0
25	Routelle	0	0
39	Amange	0	0
	Annoire	0	0
	Authume	2	2
	St Loup	0	0
	St Aubin 1 et 2	0	0
	St Baraing	0	0
	Vaudrey	0	0
58	Alligny	0	0
	Diennes Aubigny	0	2
	Pouilly	0	0
	Pougny	0	0
	Raveau	0	0
70	Cugney	1	1
	Port s/Saône	0	0
	Montureux	0	0
	Oiselay	15	55
	Pesmes	10	10
	Valay	0	0
71	Boyer	0	1
	St Germain les Buxy	0	0
	Fontaines	0	0
	Germolles	0	0
	St Germain du Bois	0	0
	St Loup de la Salle	4	4
	St Maurice en Rivière	0	1
89	Gland	1	1
	Civry s/Serein	0	0
	Villeroy	7	7
	Bleigny le Carreau	0	1
	Auxerre	0	0
	Chablis	0	0
	Pasilly	0	0
	Noyers	0	0
	Bléneau	0	0
	Courtoin	0	0
	Pont s/Yonne	2	2
	St Martin s/Oreuse	9	9
	Tronchoy	1	1

colza

Altise - charançon : le vol n'a pas encore commencé.

Pucerons : surveiller les parcelles encore peu développées

Céréales

Raisonner le désherbage.

Pois

Détection du risque de nécroses racinaires.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374

Tarif Courrier 340 F- Fax 390 F

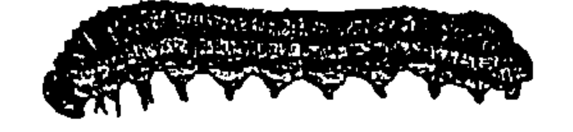
. Une action indirecte liée à la transmission de virus, notamment par le puceron vert *Myzus persicae*. La nuisibilité des virus observés sur colza reste mal connue. Si quelques essais pucerons ont permis d'obtenir jusqu'à 5 à 6 q/ha de gain de rendement, la protection apparaît, en regroupement d'essais, comme une opération économiquement neutre en moyenne. Notons en particulier que les essais conduits sur les fortes populations de l'automne 1997 n'ont pas permis d'aboutir à un quelconque gain de rendement.

▪Evaluer l'importance de la pression parasitaire des tenthrèdes, en tenant compte d'un seuil de tolérance plus élevé pour les couverts végétaux bien développés que pour les plantes chétives. Intervenir si nécessaire avec un produit autorisé pour cet usage.

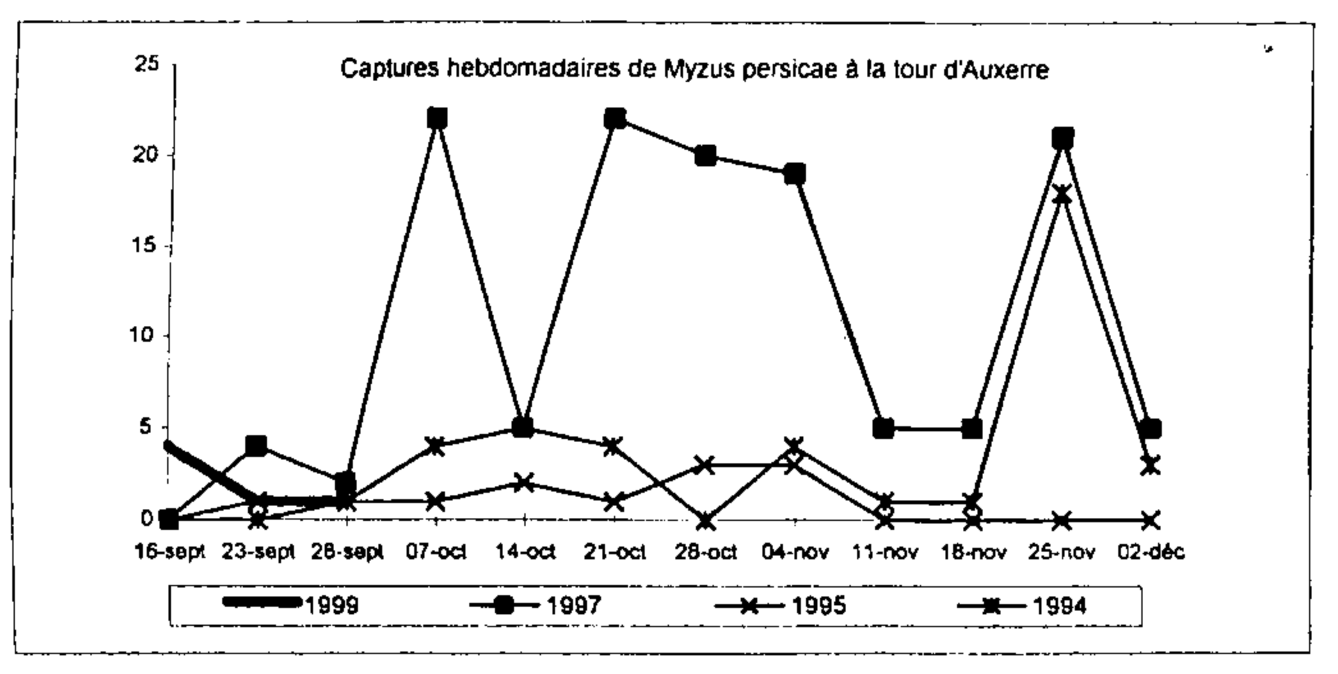
Pucerons : Surveiller en particulier les cultures encore peu développées (levée à 2-3 feuilles). En cas d'intervention pucerons, préférer un produit spécifique ou un produit associant pyréthrine et aphicide spécifique.

En l'absence de tenthrède ou risque pucerons (cf ci-dessus), attendre le vol d'altise ou de charançons pour toute intervention.

La tenthrède de la rave (*Athalia colibri*) appartient à la famille des Hyménoptères (famille des abeilles). L'adulte qui ressemble à une "mouche" est de couleur jaune ; on le piège en cuvette. La femelle dépose ses oeufs dans une cavité qu'elle confectionne sous l'épiderme des feuilles de colza. Une seule femelle est capable de pondre 300 oeufs si les conditions sont favorables. L'aspect général des larves rappelle celui des chenilles de papillons ; leur taille et leur aspect évoluent fortement au cours de plusieurs mues successives. Au cours de l'automne, les larves vont s'enterrer et l'émergence de nouveaux adultes aura lieu en mai. Deux cycles complets ont lieu au cours d'une année mais c'est le cycle automnal sous la forme larvaire qui concerne le colza. Cet automne, malgré un vol relativement discret en cuvette, les conditions semblent avoir été favorables aux pontes.



Larve de tenthrède



Maladies

On note une présence assez discrète de **mildiou** ainsi que des traces d'**oïdium** à la face inférieure des feuilles : les taches de mycélium blanc sont diffuses, en étoile. Ces deux maladies n'ont pas d'incidence à l'automne sur colza. Le risque climatique **phoma** est faible, très inférieur à celui de l'automne 1998.

▪Pas de traitement à envisager.

Régulateurs de croissance

Dans les parcelles les plus avancées se pose actuellement la question de l'intérêt d'un régulateur à l'automne pour contrôler de possibles élongations de la tige. L'élongation automnale relève d'un processus physiologique différent de celui de la montaison. Elle a lieu en cas de densité élevée, de conditions poussantes et de forte disponibilité en azote, mais il est vrai que derrière ces termes génériques se cache en fait la difficulté d'un diagnostic objectif à la parcelle.

▪L'application doit être effectuée avant l'élongation. Le seul produit autorisé pour cet usage est Parlay C à 0,75 l/ha.

Dans deux essais réalisés en automne 1996 et 1997 dans notre région, en absence d'élongation très significative des plantes avant l'hiver, ce type d'application n'a pas eu d'incidence sur le rendement.

Céréales

Désherbage et environnement

Compte tenu du risque de contamination des eaux par certains herbicides, le raisonnement du désherbage devient particulièrement nécessaire, d'autant que l'approche raisonnée se justifie aussi sur les plans technique et économique.

Il convient notamment de :

➢Choisir et utiliser les produits à bon escient : le désherbage est à étudier à la parcelle et passe par une bonne connaissance des adventices, de leur nuisibilité et de l'efficacité des herbicides sur la flore présente ou attendue. Les bonnes conditions d'utilisation des herbicides doivent être respectées. Il faut donc lire attentivement les étiquettes et se renseigner auprès des techniciens.

➢Faire attention au risque de ruissellement, qui concerne notamment les parcelles en pente, les sols battants à proximité de cours d'eau ou de fossés. Le risque est accentué par les traitements réalisés juste avant une pluie.

En blé tendre d'hiver, et maintenant aussi en orge d'hiver, préférer l'emploi d'antigraminées foliaires pour les parcelles proches d'un captage ou présentant un risque de ruissellement.

Aphanomyces du pois

La menace s'étend

Depuis 1993, *Aphanomyces euteiches* est devenu un parasite majeur du pois dans certaines zones de production (Seine et Marne, Eure et Loir, Eure, Aisne..). Chaque année, on constate l'apparition de nouveaux cas dans différentes régions. La dernière campagne n'a pas échappé à la règle avec 8 nouveaux départements où le champignon a été détecté : Orne, Calvados, Manche, Nord, Pas de Calais, Isère, Rhône, Deux Sèvres. Cela porte à plus de 30, le nombre de départements concernés à des degrés divers (voir carte).

Dans des régions où le champignon était déja présent, une extension géographique a encore été enregistrée, c'est le cas en Ile de France notamment.

Quelques rappels

Ce champignon présent dans le sol, provoque le développement de nécroses racinaires et un jaunissement prématuré des plantes. Les attaques précoces (avant la floraison) sont très pénalisantes, le rendement des zones atteintes ne dépassant guère les 10-20 q/ha. L'humidité des parcelles est nécessaire pour la contamination. On ne sait pas expliquer les raisons de la présence ou non du champignon. Si le retour fréquent des pois dans la rotation est un facteur de risque, on a chaque année , des cas de parcelles touchées n'ayant jamais reçu de pois. Cette année encore, les essais conduits par l'ITCF, l'UNIP, les sélectionneurs, confirment qu'il n'y a pas de solutions efficaces a attendre à très court terme, tant du point de vue des traitements de semences que de celui des variétés tolérantes.

Le seul outil dont on dispose à l'heure actuelle est le test prédictif en laboratoire de la présence ou non du champignon dans le sol. Il peut être réalisé dès à présent. Il présente un intérêt :

- dans des zones déjà touchées sur des parcelles non encore testées,
- dans les zones nouvellement touchées ou non encore concernées pour des parcelles présentant des risques (retour fréquent du pois, jaunissements déjà observés, parcelles humides...)

Comment prélever ?

L'échantillon doit représenter au maximum 3 ha et être constitué d'une vingtaine de prélèvements. Pour chaque prélèvement, il faut enlever les 5 cm de terre de surface et prélever sur une hauteur de 15 cm. L'ensemble des prises doit être mélangé et il faut envoyer l'équivalent de 1.5 l de terre au laboratoire.

Où envoyer l'échantillon ?

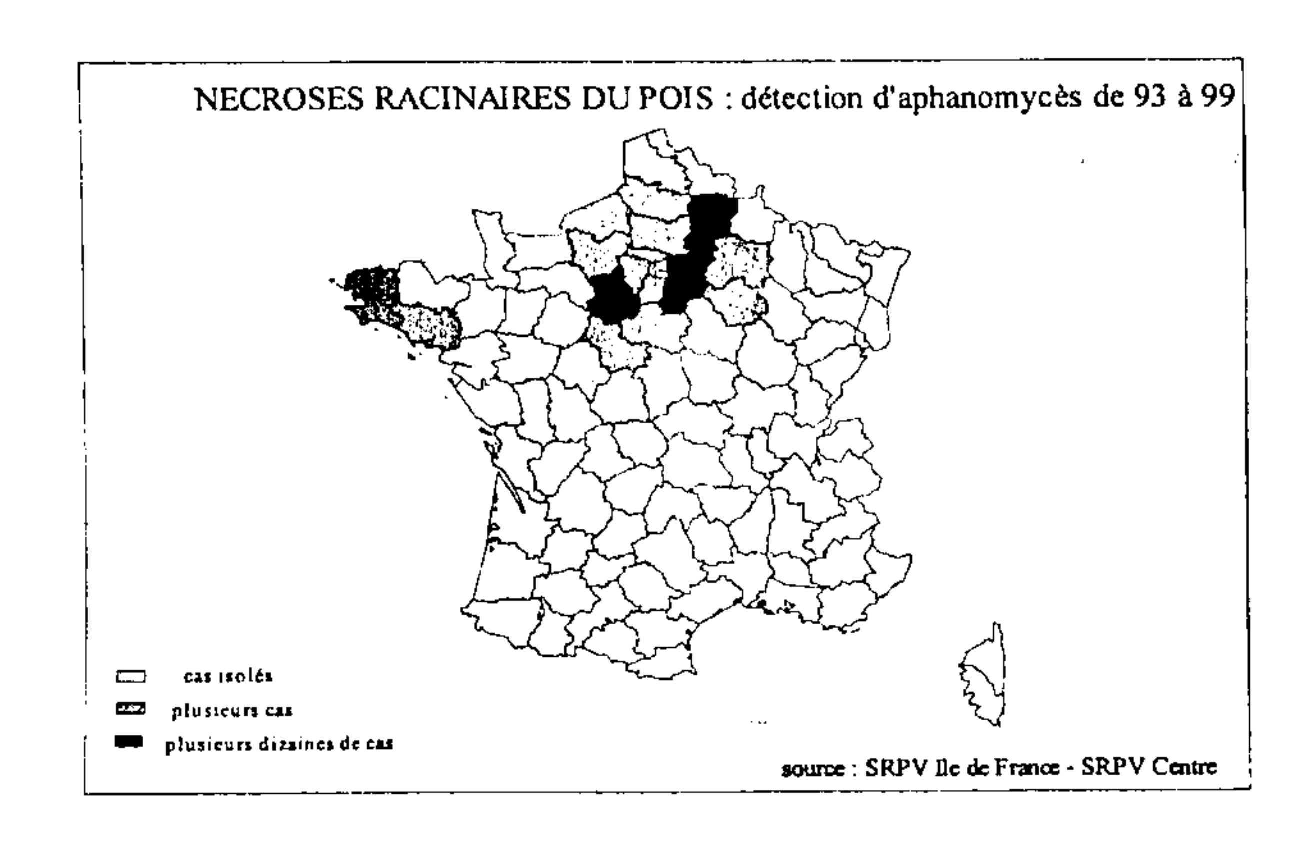
Deux laboratoires de la Protection des Végétaux réalisent ce type d'analyses :

Laboratoire SRPV CENTRE – 93 rue de Curambourg – 45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

Laboratoire SRPV CHAMPAGNE – 2 esplanade Roland Garros – 51100 REIMS

Coût : 225 francs.
Délai : 6 semaines environ (ne pas attendre la fin de l'année).

Si le test est positif, il est déconseillé de semer du pois dans la parcelle. Le champignon a de grandes chances de se développer. Si le test est négatif, il peut toutefois y avoir des cas où le champignon soit présent dans la parcelle, mais que l'échantillonnage a été effectué à côté de la zone infestée (petits ronds très souvent). Dans ces situations, le risque d'avoir une forte perte de rendement est assez faible.



* * *

P157

Insecticides utilisables sur ravageurs du colza à l'automne

matières actives	Spécialités commerciales	Grosses altises	Charançons du bourgeon terminal	Pucerons	Tenthrèdes
alphaméthrine	Fastac Bestseller 100, Athrine Mageos MD Clameur, Vorax MD Vorax, Astor	0,15 l 0,075 l 0,05 kg 0,05 kg 0,075 l	0,15 l 0,05 kg 0,05 kg 0,075 l		
betacyfluthrine	Ducat	0,3 l	0,3 l	0,3 l	
bifenthrine	Talstar Expérid Talstar flo, Brigade	0,075 l 0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,1 l	0,075 l 0,075 l 0,1 l
cyfluthrine	Baythroïd, Blocus, Bourrasque Zapa	0,3 l 0,3 l	0,3 l 0,3 l	0,3 l 0,3 l	
cyprméthrine	Nombreuses spécialités (1)	25 g m.a			20 g m.a
deltaméthrine	Nombreuses spécialités (1)	5 g m.a	5 g m.a	6,25 g m.a	7,5 g m.a
esfenvalérate	Sumi alpha, Mandarin	0,6 l			
lambda-cyhalothrine	Karaté vert Karaté Xpress	0,1 l 0,1 kg	0,15 l 0,15 kg	0,15 l 0,15 kg	0,1 l 0,1 kg
Taufluvalinate	Mavrik flo, Mavrik	0,2 l		0,2 l	
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,065 l	0,065 l		
zétacyperméthrine	Deumil, Fury	0,1 l	0,1 l		
cyperméthrine + endosulfan	Cyperfan 215 EC, Orfis	0,8 l			
deltaméthrine + endosulfan	Galion	0,8 l	0,8 l		0,8 l
betacyfluthrine + oxydéméton-méthyl	Enduro, Full M			0,5 l	
deltaméthrine + pyrimicarbe	Best, Status, Jusan CL			1,25 l	
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	Karaté K, Open, Okapi GF			1,25 l	
esfenvalerate + pyrimicarbe	Kabuto			1,25 l	
esfenvalerate + oxydéméton-méthyl	Sumiton			0,5 l	
taufluvalinate + thiométon	Mavrik B, Mavrik systo			0,4 l	
triazamate	Aztec			0,5 l	
pyrimicarbe	Pirimor G			0,5 kg	
endosulfan	Nombreuses spécialités (1)	262 g m.a			
endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP	0,75 l			
endosulfan + thiométon	Serk EC			1,5 l	
malathion	Drivox 50	1,5 l			
méthidathion	Ultracide 20 bouillie ou liquide	250 g m.a			
parathion éthyl + méthyl	Nombreuses spécialités (1)	200 g m.a			
phosalone	Zolone flo, Zolone liquide			600 g m.a	
Phosalone + parathion méthyl	Taxylone	0,75 l			

Liste arrêtée au 1er juin 1999

(1) : dose exprimée en gramme de matière active par hectare